

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro **167/2021/DAF**
Conseil d'administration du 17 décembre 2021 :

Sujet : Budget initial 2022**Article 1 : Comptabilité budgétaire**

Il est demandé au conseil d'administration de se prononcer sur Les autorisations du BI 2022 suivantes :

Les autorisations d'emplois s'élèvent à : 1844,2 ETPT dont :

- Sous plafond Etat : 1625
- Hors SCSP : 219,2

Les autorisations d'engagements s'élèvent à 179 289 879€ dont :

- 131 578 862 € en personnel,
- 34 520 330 € en fonctionnement,
- 13 190 687 € en investissement.

Les crédits de paiement s'élèvent à : 178 822 738 € dont :

- 131 578 862 € en personnel,
- 30 060 528 € en fonctionnement,
- 17 183 348 € en investissement.

Les recettes encaissables s'élèvent à 175 266 439 €

Le solde budgétaire prévisionnel s'élève donc à -3 556 299 €.

Article 2 : Comptabilité patrimoniale

Le résultat prévisionnel de 422 313 €.
La Capacité d'Auto Financement s'élève à 4 422 313 €.
Le fonds de roulement prévu est de 25 000 982 €.
La trésorerie prévisionnelle s'élève à 24 708 461€.

Les tableaux réglementaires sont annexés à la présente délibération.

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 30

Pour : 20
Contre : 2
Abstention : 8

Fait à Limoges, le 17 décembre 2021

La Présidente de l'Université



Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois décembre 2021.

Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 17 décembre 2021.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*



Université
de Limoges

Direction des affaires financières
Projet suivi par Adil RKIBI

PROJET DE BUDGET INITIAL - 2022

PROJET DE BUDGET INITIAL - 2022	1
I- LE CONTEXTE	2
II- LES GRANDES LIGNES DU BUDGET INITIAL 2022	4
a. Orientations globales	4
b. Dépenses.....	6
c. Recettes	7
III- LA MASSE SALARIALE.....	8
IV- PROJECTION ET INTERPRETATION	12
V- PLAN DE RETOUR A L'EQUILIBRE FINANCIER.....	12
VI- SYNTHESE.....	14

I- LE CONTEXTE

En 2016 et en 2017, l'établissement a connu une dégradation de sa situation financière. Et pour faire face à ses engagements déjà programmés et préfinancés, l'université s'est engagée sur la voie d'un plan de retour à l'équilibre financier (PREF).

Dans ce cadre, le conseil d'administration de l'Université a adopté en date du 22 décembre 2017 le plan de retour à l'équilibre financier partant de l'exercice 2018 à l'exercice 2022.

La situation financière de l'établissement s'est nettement améliorée depuis la mise en place de ce dispositif. Les comptes financiers des années 2017, 2018, et 2019 en témoignent.

Cette situation s'est légèrement dégradée en 2020, principalement à cause de la crise sanitaire liée au COVID19 et en raison de certains processus défallants, comme les recettes et le recouvrement et aussi au dérapage de la masse salariale.

Des efforts importants ont été consentis par l'ensemble de la communauté universitaire dans le but d'atteindre cet objectif. Cela a permis de redresser l'ensemble des indicateurs, et en particulier ceux du dernier compte financier (2020) suivants :

- Le fonds de roulement s'établit à 24,18 M€, et représentant 57 jours de charges décaissables,
- La trésorerie de 20,71 M€ représentant 49 jours de charges décaissables.

Ainsi, le fonds de roulement, gage de la capacité de l'établissement à faire face aux investissements futurs, est passé de 10,7 M€ fin 2016 à 24,18 M€ fin 2020. Comme l'a montré le budget rectificatif n°2 (BR2) de 2021 approuvé par le Conseil d'Administration (CA) en date du 29 octobre dernier, une nouvelle amélioration de ces indicateurs est prévue pour l'année 2021 (cf. tableau de synthèse en dernière partie du document).

Au niveau de la dépense :

Concernant la masse salariale : la masse salariale a fait l'objet d'une attention toute particulière depuis 2017, en raison de son poids prépondérant dans l'ensemble des dépenses de l'établissement.

La loi ORE s'est traduite par une allocation de moyens supplémentaires spécifiquement destinés aux filières dites en tension ainsi qu'à l'accueil des étudiants entrant dans les dispositifs de soutien. Par ailleurs la non compensation du coût du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui génère un accroissement mécanique de la masse salariale de l'ordre de 500 k€ par an, venant limiter la marge de manœuvre sur les autres dépenses.

Il convient donc de continuer à améliorer le pilotage de la masse salariale en optant pour une vision pluriannuelle.

Sur le volet des investissements : par courrier du 23 décembre 2020, la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle DGESIP a attribué à l'université une enveloppe de 8,079 M€ dans le cadre du plan de relance portant sur la rénovation thermique des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs.

Les projets sélectionnés devraient être notifiés en tant que marchés de travaux avant la fin 2021 pour une livraison en 2023 voire 2024. Cette dernière condition a mis la direction du patrimoine immobilier et la direction des affaires financières sous pression pour aboutir à cet objectif.

S'agissant du fonctionnement, l'établissement subit une inflation structurelle très forte concernant les matières premières, les composantes électroniques, les dépenses de fluides, les dépenses énergétiques (électricité et chauffage), l'entretien et la maintenance.

Du côté des recettes : La subvention pour charge de service public a fait l'objet d'une pré-notification en date du 29 octobre 2021 pour un montant de 129 393 067 €. Elle est en augmentation de 1,22 M€ (soit 0.95%) par rapport à la notification intermédiaire du 5 août 2021.

Les recettes de taxe d'apprentissage en 2021 « hors quota » ont enregistré 724k€, ce qui marque une baisse significative d'environ 37% par rapport à 2019 qui s'établissait à 1,15M€. Cette baisse est due notamment à la réforme nationale sur la taxe d'apprentissage et a été amplifiée par la crise du COVID 19.

À partir de 2022, la taxe d'apprentissage sera redistribuée par France compétence. Face à cette incertitude, le BI 2022 acte que 60% de l'encaissement de l'exercice 2021.

Il est à noter que les avances consenties par divers financeurs devront donner lieu à décaissement lors de la réalisation des programmes au titre desquels elles ont été consenties.

Le budget 2022 a pour objectif de sortir l'université du PREF avec une situation financière saine et une soutenabilité renforcée. Ce projet de budget initial 2022 s'efforce de rechercher le difficile équilibre permettant de maintenir un niveau d'investissement constant, tout en honorant les engagements stables sur la masse salariale, et sans restreindre le budget alloué à la recherche qui gère une enveloppe budgétaire de 23M€.

II- LES GRANDES LIGNES DU BUDGET INITIAL 2022

a. Orientations globales

La politique RH

Tout en restant prudente au regard du GVT, la politique RH inscrite dans le budget 2022 s'attache être en cohérence avec la situation financière de l'université et le plafond d'emploi fixé par l'Etat. La campagne d'emplois des enseignants, des enseignants-chercheurs et des BIATSS reste modérée par rapport aux précédentes. En effet, la campagne d'emploi 2022 marque une baisse de 33% par rapport à celle du 2021 en passant de 55 postes publiables à 37 postes.

Suite à la dissolution de la COMUE, le plafond d'emploi va augmenter de 5 postes actant le transfert des 5 postes COMUE vers l'université.

L'investissement

Le budget 2022 prend acte des opérations immobilières (travaux et maintenance) programmées et du plan de relance (8.079 M€). Au total, l'investissement en AE s'élève à 5.7 k€ et le fonctionnement à 5.09 k€ dans le budget 2022.

La capacité d'investissement de la Direction du patrimoine sera maintenue avec 10,8 M€ en AE et 15,85M€ en CP. Ce niveau du budget permet de terminer les opérations déjà engagées et d'assurer les opérations en cours. Ainsi, les travaux d'accessibilité et de sécurité ont été budgétisés à hauteur de 1M€ pour répondre aux engagements de l'université en la matière. Ces travaux sont financés à hauteur de 230 k€ par le MESRI.

Le budget de la direction des Systèmes d'Information (DSI) reste stable par rapport à l'année 2021 en s'établissant à 1,4M€ en AE et 2,27M€ en CP.

Une dotation exceptionnelle de 300 k€ a été attribuée dans le cadre du développement la recherche. Cette enveloppe a fait l'objet d'une répartition entre unités de recherche sur la base des projets remontés.

L'investissement pédagogique, porté principalement par les composantes s'élève à 3,44 M€ en 2022. Tandis que l'investissement de la recherche s'élève à 4,1 M€. Ce qui présage une amélioration en termes de capacité de renouvellement et de la CAF.

Face à la pénurie des matière premières, le plan de relance engendrera un surcoût global d'environ 1M€ en raison notamment du surcoût engendré par le bâtiment Marcland à hauteur de 670k€.

Le handicap

La convention entre l'établissement et le Comité local du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) est validée depuis le 7 juillet 2021 allant de 01 janvier 2021 au 30 juin 2024. Cette convention permettra de soutenir notamment les dépenses concernant l'amélioration de l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap par une participation à hauteur de 46.33% des dépenses réalisées (549 k€

sur trois ans). En 2022, le montant des dépenses anticipées dans ce cadre a été budgétisé à hauteur de 120 k€ en AE et 96 k€ en CP. Ce montant est appelé à être ajusté en fonction des termes de la convention.

Le fonctionnement

Dans le cadre du DSG 2, le MESRI a accordé une enveloppe de 105 k€ pour l'implantation, le démarrage et la mise en production du système d'information décisionnel (SID). Il est à noter que 59 k€ a été déjà engagée en 2021.

Une dotation exceptionnelle de 200k€ a été attribuée dans le cadre du développement des activités de formation continue et d'apprentissage. Cette dotation a été répartie sur la base des recettes encaissées de l'année 2019 et 2020.

Opérations à destination des étudiants

Du côté des filières en tension, les recrutements d'enseignants titulaires sont privilégiés afin de limiter le nombre de contractuels et de vacataires, et de garantir un meilleur accompagnement des étudiants, notamment en ce qui concerne les dispositifs de soutien dans le cadre de la loi « Orientation et Réussite des Etudiants » (ORE). Sur ce point, le tutorat étudiant sera aussi renforcé.

Les crédits relatifs à la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC) qui n'ont pu être utilisés en totalité en 2020 et 2021 feront l'objet d'une reprogrammation sur l'année 2022. Au total, la CVEC permettra de soutenir financièrement et de développer les activités engagées par les étudiants.

Par ailleurs, ces crédits permettront de développer de nouvelles initiatives ou de maintenir celles qui sont déjà engagées dans quatre grands domaines suivants :

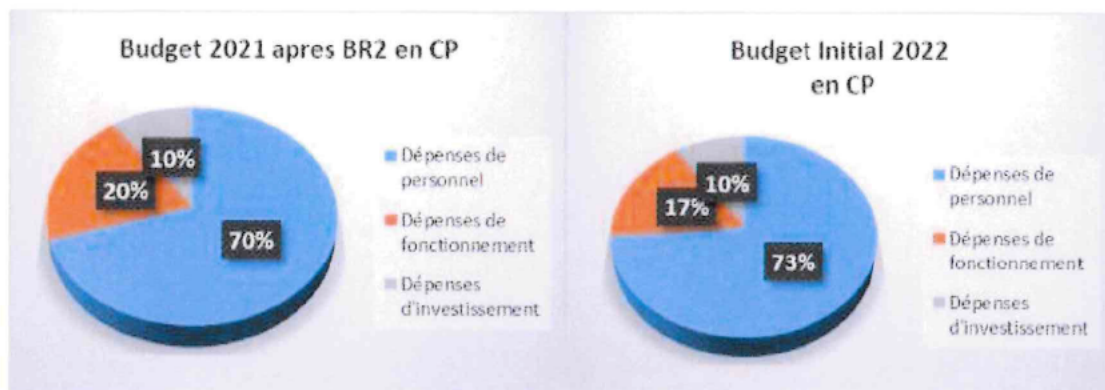
- Santé
- Art, culture et patrimoine
- Sport et bien-être :
- Accueil des étudiants :

La commande publique

La politique en matière d'achat public, notamment la passation de marchés, déjà largement entamée, sera poursuivie au niveau de l'établissement, conformément au code des marchés publics. Des économies sont attendues dans différents segments où se concentrent les achats de l'université. En particulier, les prestations informatiques, les travaux, la maintenance et l'assurance.

La structure finale des dépenses

Entre le budget rectificatif N°2 de l'exercice 2021 et le budget initial (BI) 2022, la répartition des crédits par enveloppe se présente telle que l'indiquent les graphiques ci-dessous.



Par rapport au BR2 2021, la structure des dépenses a peu évolué. La part de la masse salariale passe de 70% à 73% en marquant une baisse de 967k€ (soit -0.73%). La part du fonctionnement reste stable se stabilisant à hauteur de 10%, tandis que l'investissement connaît une légère décroissance.

Ce prévisionnel est plus en ligne avec son historique constaté au compte financier 2019 et 2020, et donc plus prudente que celle présentée au BR2 2021.

b. Dépenses

Les enveloppes limitatives par grande masse sont modifiées comme suit :

	Montants CF 2020		Montants BR2 2021		Montants BI 2022	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	127 697 511 €	127 655 153 €	132 546 039 €	132 546 039 €	131 578 862 €	131 578 862 €
Fonctionnement	26 552 593 €	22 272 262 €	38 503 256 €	37 293 611 €	34 520 330 €	30 060 528 €
Investissement	10 845 681 €	9 871 780 €	27 811 959 €	19 200 797 €	13 190 687 €	17 183 348 €
TOTAL DES DEPENSES	165 095 785 €	159 799 194 €	198 861 254 €	189 040 447 €	179 289 879 €	178 822 738 €

Source : extrait tableau 2 – autorisations budgétaires

La masse salariale prévue est de 131,58 M€ (explications point III).

Les dépenses de fonctionnement : Les principales enveloppes en fonctionnement se situent notamment sur les postes suivants :

	2022	
	AE	CP
DPI	5 090 356 €	5 212 008 €
Recherche	9 441 958 €	7 553 771 €
Formation continue	5 544 591 €	4 435 673 €
CFA	900 000 €	720 000 €
DSI	1 087 582 €	1 120 662 €
Services centraux	5 794 932 €	5 252 144 €
CVEC	669 800 €	535 840 €
Composantes	5 991 111 €	5 230 430 €
Totaux	34 520 330 €	30 060 528 €

Les dépenses d'investissement : Les principales enveloppes en investissement se situent notamment sur les postes suivants :

Investissement	2022	
	AE	CP
DPI	5 734 400 €	10 637 484 €
Recherche	4 011 873 €	2 808 311 €
Formation continue	185 778 €	148 623 €
CFA	24 000 €	19 200 €
DSI	312 418 €	1 145 418 €
Services centraux	620 119 €	518 095 €
CVEC	60 000 €	48 000 €
Composantes	2 242 098 €	1 858 217 €
Totaux	13 190 687 €	17 183 348 €

C. Recettes

Les prévisions de recettes enregistrées dans le cadre de ce budget initial se décomposent comme suit :

	CF 2020	BR2 2021	BI2022
Nature des recettes			
Recettes globalisées	138 392 108 €	147 667 918 €	144 034 547 €
Subvention pour charges de service public	127 196 054 €	128 171 185 €	129 393 067 €
Autres financements de l'Etat	652 764 €	286 000 €	107 500 €
Fiscalité affectée	1 106 232 €	1 119 976 €	1 000 000 €
Autres financements publics	3 502 201 €	11 733 731 €	5 803 590 €
Recettes propres	5 934 858 €	6 357 026 €	7 730 390 €
Recettes fléchées *	14 018 913 €	45 492 325 €	31 231 892 €
Financements de l'Etat fléchés (CPER)	1 704 540 €	5 751 344 €	6 168 920 €
Autres financements publics fléchés (Europe et Région)	8 170 304 €	21 460 135 €	17 391 054 €
Recettes propres fléchées (taxe d'apprentissage et FC)	4 144 069 €	18 280 846 €	7 671 918 €
TOTAL	152 411 021 €	193 160 243 €	175 266 439 €

Source : extrait tableau 2 – autorisations budgétaires

La prévision de recettes, au global, est en baisse de 18 M € par rapport aux prévisions 2021. Cette baisse correspond aux avances non titrées au 31/12/2021. Voici les principales enveloppes par origines de recette :

Origine des recettes	RE 2022
SCSP	129 393 067 €
Etat et Collectivités territoriales	29 129 701 €
Europe	190 995 €
CFA	1 000 000 €
Formation continue	6 650 368 €
Taxe d'apprentissage	1 900 000 €
CVEC	431 450 €
AUTRES	6 570 858 €

- **La prévision de SCSP** augmente de 1,22 M€ d'après la dernière pré notification.
- **Autres financements de l'Etat** : -178k€
- **Fiscalité affectée (CVEC)** : -119 K€ selon la dernière notification.
- **Autres financements publics** : -9.99M€
- **Recettes propres** : -9 M€.

Il est à noter que 18 M€ d'avances n'ont pas été titrées depuis la mise en place de le GBCP. L'année 2021 marque la régularisation de ces avances, d'où l'écart sur les autres financements publics et les ressources propres.

Il est à noter que la taxe d'apprentissage a subi une baisse importante en passant de 1,2 M€ en 2019 à 665 k€ en 2020 et à 724k€ en 2021. Cette baisse significative est due notamment à la réforme nationale sur la taxe d'apprentissage et a été amplifiée par la crise du COVID 19.

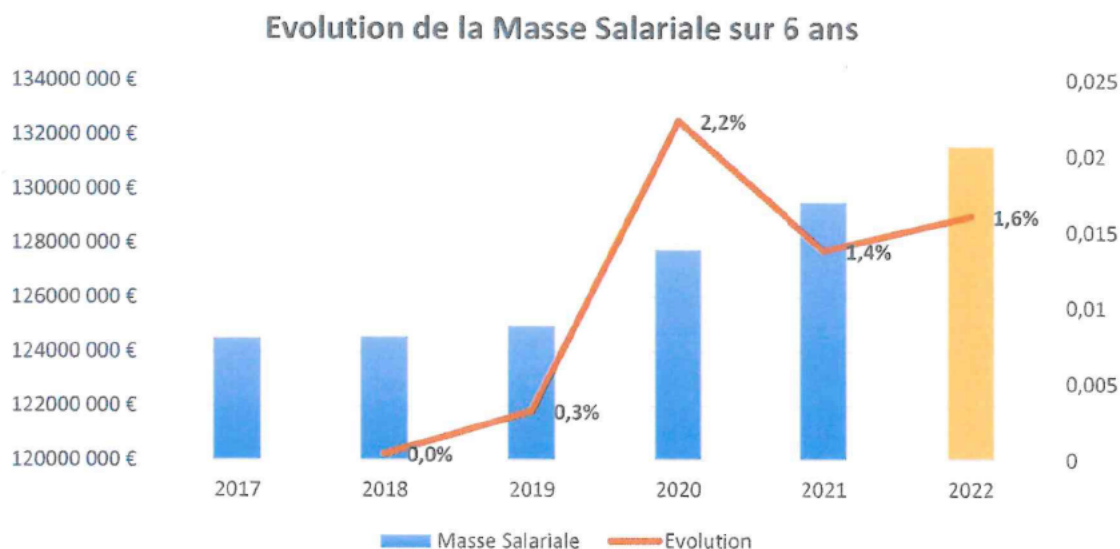
Aussi, un travail de fiabilisation des recettes propres inscrites au budget a été initié par la production des justificatifs (contrat, convention, notification, note explicative en cas de recettes estimatives ...). Enfin, ces recettes feront l'objet d'une révision lors du premier BR1 2022.

III- LA MASSE SALARIALE

La masse salariale est constituée :

- Des emplois rémunérés sur la subvention versée par l'Etat (plafond 1),
- Des emplois rémunérés sur ressources propres (plafond 2).

L'historique des évolutions de la masse salariale



Dans le cadre du PREF débuté en 2018, l'établissement a maintenu ses dépenses de masse salariale en gelant des postes et en réduisant le recours aux heures complémentaires (cible de -17% à effectif étudiant constant). Globalement, la réduction du volume moyen d'ETPT a permis de garantir une stabilité de la masse salariale sur 3 ans entre 2017 et 2019.

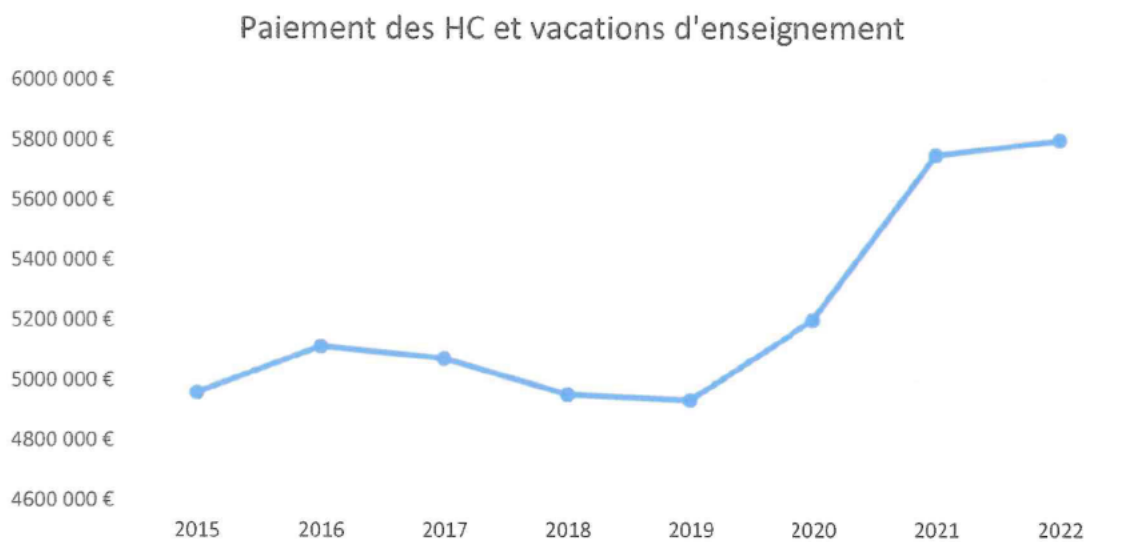
Le taux de croissance annuel de la masse salariale a fortement augmenté en 2020 à 2,2% après 2 années de stagnation en 2018 et 2019. Cette progression s'explique par un ensemble de facteurs suivants :

Structurels : l'augmentation de la masse salariale financée par la loi ORE et la réforme de santé, et la fin de la politique de gel de postes supplémentaires, ce qui a conduit à l'augmentation des ETPT moyens sur l'année.

Conjoncturels : le PPCR des personnels hospitalo-U, la poursuite de la mise en place du RIFSEEP, la mise en place de la clause de rendez-vous salarial pour les agents contractuels et le desserrement des conditions d'accès aux contrats de remplacements.

En 2021, les effets de la campagne ATER et enseignants second degré de la campagne d'emplois 20-21 a impacté respectivement le premier et le dernier semestre. Ainsi, l'exercice 2022 est celui qui constatera réellement l'effet année pleine de la campagne d'emplois 20-21.

Au-delà de cet effet mécanique lié à la variation de la structure de effectifs, une augmentation de moyens a été notifiée par l'Etat concernant la Loi ORE, Réforme des études de santé mais surtout LPR 2022.



La baisse du volume financier des heures complémentaires et des vacances d'enseignement amorcée en 2016 s'est poursuivie jusqu'en 2019. La mise en place de l'outil de suivi des heures complémentaires SAGHE fin 2019 a enclenché un rattrapage rapide des passifs sociaux liés aux paiements d'HC. Ainsi, en 2018, 43% des paiements concernaient des HC effectuées les années précédentes (2M€).

Les cours complémentaires et vacances d'enseignement ont particulièrement augmenté en 2021 (+550 k€ par rapport à 2020 et +750 k€ par rapport au BI).

Les principaux facteurs d'accroissement de la masse salariale en 2022

Le GVT solde : +500 K€

Il est composé du GVT positif, résultant des évolutions de carrières, et du GVT négatif, mesuré par l'écart entre la rémunération des entrants et celle des sortants.

Extension en année pleine (EAP) du schéma d'emploi 2021 titulaires : +660 K€

La campagne d'emploi 20-21 aura un impact significatif sur la masse salariale d'agents titulaires BIATSS en 2022.

LPR 2022 : +786 K€

La poursuite de la mise en œuvre de la LPR impactera la masse salariale sur la partie indemnitaire des enseignants-chercheurs et des enseignants second degré (+550K€).

Parmi les autres lignes avec un impact moins significatif : de nouveaux moyens alloués aux laboratoires (+65K€) ainsi que le reclassement enseignant chercheur et mesure « deux SMIC » (+66 K€)

La protection sociale complémentaire : +328 K€

À partir du 1er Janvier 2022, les agents de l'État pourront bénéficier d'un remboursement d'une partie des cotisations de protection sociale complémentaire. Cette participation de 15 euros par mois est destinée à couvrir une partie des frais de santé. Est budgétée la totalité des demandes potentielles de remboursement.

Dissolution de la COMUE Léonard de Vinci : +212 K€

5 emplois sont transférés à l'Université de Limoges suite à la dissolution de la COMUE dont 1 titulaire, 1 CDI et 3 CDD.

Révision de l'IFSE 2021 : +83 K€

Impact année pleine des variation d'IFSE sur les agents BIBLIOTHEQUE, ITRF et INFIRMIER.

PPCR 2021 et 2022 : +124 K€

L'application du protocole PPCR reprend après une suspension entre l'année 2019 et 2020, avec un impact de +124k€.

Schéma d'emploi titulaires 2022 : +83 K€

En 2022, la campagne d'emploi met l'accent sur le recrutement des titulaires enseignants notamment sur les postes de 2nd degré. Malgré une campagne à 2 remplacements sur 3 départs, l'impact en termes de MS sera moins significatif que l'année dernière.

Revalorisation des contractuels BIATSS : +34 K€

La nouvelle grille de rémunération des contractuels BIATSS est entrée en application fin 2019. Une clause de rendez-vous salariale a également été mise en place afin d'accompagner l'évolution des rémunérations des agents non-titulaires.

Augmentation automatique du SMIC au 01/10/2021 : +25 K€

Les agents contractuels en dessous du SMIC ont vu leur rémunération revalorisée en octobre 2021. L'impact année pleine sera constaté en 2022.

Emploi Bibliothèque dispositif DOMINO : +47 K€

Arrivé d'un agent fin 2021 sur le dispositif DOMINO en plus de l'impact année pleine de sa masse salariale.

Revalorisation des contrats de recherche P2 : +61 K€

La rémunération mensuelle minimale des doctorants contractuels est revalorisée selon les dispositions prévues à l'article 2 (de l'arrêté du 29 août 2016) :

- contrats conclus avant le 1er septembre 2021 : 1 758 euros brut ;
- contrats conclus à compter du 1er septembre 2021 : 1 866 euros brut ;
- contrats conclus à compter du 1er septembre 2022 : 1 975 euros brut.

Ces nouvelles rémunérations impacteront les agents sous convention de recherche en plafond 2. Il est à noter que le PR91 est une création par la nouvelle section CNU 91 sans notification, actuellement, de rehaussement du plafond d'emploi.

Les principaux facteurs de diminution de la masse salariale en 2022

Extension en année pleine (EAP) du schéma d'emploi 2021 agents contractuels : -436 K€

La diminution progressive des contractuels sur poste vacant en fin d'année 2021 (campagne ATER et second degré 2021) aura un impact à la baisse sur la masse salariale année pleine 2022.

Schéma d'emploi agents contractuels 2022 : -50 K€

Des supports de postes actuellement occupés par des contractuels seront remplacés par des titulaires dans le cadre de la campagne d'emplois 2022.

Variation des dotations dans le cadre du plan de relance : -100 K€

Les fonds alloués dans le cadre du plan de relance diminuent de 100 K€ en 2022 par rapport à la notification 2021.

IV- PROJECTION ET INTERPRETATION

Trajectoire des grands indicateurs financiers

Situation patrimoniale	2016 Réalisation	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Réalisation	Budget 2021	Budget 2022
Résultat net	-1 477 887 €	926 256 €	1 423 919 €	5 853 100 €	-1 703 593 €	2 239 303 €	422 313 €
Capacité d'autofinancement	875 329 €	4 439 465 €	3 410 869 €	8 252 553 €	2 036 323 €	6 239 303 €	4 422 313 €
Niveau de Fonds de roulement	10 785 913 €	11 152 929 €	11 051 153 €	24 754 568 €	24 181 734 €	25 924 400 €	25 000 982 €
Niveau Besoin en fonds de roulement	965 624 €	-3 750 184 €	-4 944 382 €	-37 347 €	3 473 221 €	-2 841 860 €	292 522 €
Niveau de Trésorerie	9 820 289 €	14 903 113 €	15 995 535 €	24 791 915 €	20 708 513 €	28 766 260 €	24 708 460 €
Comptabilité budgétaire	2016 Réalisation	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Réalisation	BR2 2021	Budget 2022
Recettes encaissées	147 490 579 €	150 186 116 €	156 960 826 €	159 502 708 €	152 411 021 €	193 160 243 €	175 266 439 €
Dépenses de personnel	117 682 102 €	124 719 358 €	124 723 387 €	125 092 036 €	127 655 153 €	132 546 039 €	131 578 862 €
Dépenses de fonctionnement	24 932 682 €	17 396 607 €	21 331 332 €	24 119 395 €	22 272 262 €	37 293 611 €	30 060 528 €
Dépenses d'investissement	10 624 262 €	9 406 946 €	9 098 217 €	8 282 799 €	9 871 780 €	19 200 797 €	17 183 348 €
Solde budgétaire	-5 748 467 €	-1 336 795 €	1 807 890 €	2 008 478 €	-7 388 173 €	4 119 796 €	-3 556 299 €

V- PLAN DE RETOUR A L'EQUILIBRE FINANCIER

Le fonds de roulement et la trésorerie prévisionnelle en 2021 et en 2022 restent au-dessus du prévisionnel du PREF, cette prévision doit être confortée par le compte financier 2021 et 2022.

En revanche, le signal positif des comptes financier 2018, 2019 et 2020 reste le meilleur témoin pour conforter cette tendance. Il convient donc de maintenir les recommandations de la lettre de cadrage 2022 pour arriver à cet objectif.

FDR



TRESORERIE



FDR	2018	2019	2020	2021	2022
FDR PREF	13 434 248 €	13 906 103 €	13 434 437 €	15 532 770 €	15 367 770 €
FDR réalisée	11 051 153 €	24 754 568 €	24 181 734 €	25 924 399 €	25 000 982 €

TRESORERIE	2018	2019	2020	2021	2022
TRESO PREF	13 434 248 €	13 906 103 €	13 434 437 €	15 532 770 €	15 367 770 €
TRESO réalisée	11 051 153 €	24 754 568 €	24 181 734 €	28 766 260 €	24 708 460 €

VI- SYNTHESE

La situation patrimoniale (premier tableau) note l'effet des efforts entrepris entre 2016 et la fin 2019, en matière de retour à l'équilibre financier. Les chiffres montrent un résultat en très sensible augmentation, et ce en dépit de l'exercice 2020 qui a vu ce résultat baissé en raison de la crise sanitaire.

Ces niveaux de résultats ont permis de dégager une capacité d'autofinancement suffisante pour réalimenter le fonds de roulement qui avait terminé l'année 2016 à 10,7 M€. En effet, celui-ci est attendu à hauteur de 25,9 M€ pour 2021.

Cet accroissement du fonds de roulement, condition indispensable pour retrouver des marges de manœuvre, trouve pleinement sa justification aujourd'hui. Il permet de déployer les investissements immobiliers et pédagogiques prévus alors même que les recettes attendues pour ces opérations ne sont pas équivalentes, en même temps qu'il permet aussi d'accélérer les investissements réalisés dans les composantes et d'envisager un programme pluriannuel de maintenance immobilière.

La prévision de fonds de roulement reste à un bon niveau (25 M€). Ce niveau important doit être pondéré par le niveau des restes à engager et à payer sur les opérations pluriannuelles : des décaissements sont à prévoir dans les années à venir. Ces décaissements correspondent aux engagements pris auprès des financeurs ayant versé des avances (Investissements, contrats de recherche).

Les autorisations de dépenses et de recettes du budget 2022 marquent une baisse sensible par rapport aux prévisions 2021. Il en résulte, un solde budgétaire négatif de -3 556K€. Ce solde est lié au décalage relatif au décaissement des opérations de recherche et d'investissement (plan de relance).

Le niveau de la trésorerie (24,71M€) représente plus de deux fois le niveau moyen observé entre 2016 et 2020. Il permet de couvrir deux mois des charges décaissables. Comme pour le fonds de roulement, l'accroissement préalable du niveau de la trésorerie permet aujourd'hui d'absorber les dépenses d'investissement sans remettre en cause la soutenabilité financière de l'établissement.

Cette situation marque le fait que l'établissement est en capacité d'assumer sa politique globale et il peut aujourd'hui considérer qu'il entre en régime de croisière et qu'il convient de se maintenir sur un palier avec un résultat oscillant entre 0,5 M€ et 1 M€, permettant ainsi de dégager une capacité d'autofinancement de l'ordre de 1,5 à 3M€ pour pouvoir réaliser les investissements à la charge de l'établissement. Mais, dans une vision à moyen terme, la sortie du PREF sera remplacée par un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CEPOM) qui permettra à l'université de piloter d'une manière efficiente les choix en matière de ressources humaines, investissement, recherche et formation.

La masse salariale, et en particulier les heures complémentaires et les vacations, doit être maintenue sous contrôle permanent, étant donné la part importante qu'elle représente par rapport à l'ensemble des dépenses décaissables de l'établissement.

Adil RKIBI

Directeur des Affaires Financières

Limoges, le 3 décembre 2021,

Isabelle Klock-Fontanille,
La Présidente de l'Université de Limoges.